

A. H.

A V I S

TARIF DES SOINS MEDICAUX ET HOSPITALISATIONS
POUR INDIGENES POUR 1949.

1) Le prix de la journée d'hospitalisation pour les travailleurs de couleur au service de privés et pour les indigènes aisés, hospitalisés dans les formations sanitaires du Gouvernement, est fixé comme suit :

A. Dans les Hôpitaux Etat pour Noirs de :

Usumbura		15 francs par jour.
Kitega		
Kigali		
Astrida		

ASTRIDA



13337

Ce prix comprend les soins médico-chirurgicaux, le logement et la nourriture.

B. Dans les Hôpitaux Ruraux ou de chefferies de :

Rumonge		10 francs par jour y compris 4 frs par jour pour nourriture, dus aux caisses de chefferies.
Kisenyi		
Shangugu		
Ruhengeri		
Kibungu		
Nyanza-R.		
Ngozi		
Muhinga		
Ruyigi		
Byumba		

Ce prix comprend les soins médico-chirurgicaux, le logement et la nourriture.

2) Le prix de la consultation pour les travailleurs de couleur au service de privés et pour les indigènes aisés, soignés dans les formations sanitaires du Gouvernement et les dispensaires ruraux, est fixé comme suit :

Médication ordinaire

2 frs

..//..

Pansement ordinaire	3 frs
Grand pansement	5 "
Injection sous cutanée et in-	
-tramusculaire	3 "
Injection intra-veineuse	7 "
Circoncision (non thérapeutique)	
dans les hôpitaux	20 "

- 3) Aucune rémunération ne peut être demandée aux indigènes aisés en cas de traitement ou de vaccination prophylactrique pour une affection pestilentielle (peste, choléra, fièvre jaune, variole major et typhus exanthématique) ou pour maladie du sommeil, syphilis, pian et méningite cérébrospinale.
- 4) Les indigènes au service de l'Etat sont soignés et logés gratuitement, mais paient la nourriture lorsqu'ils touchent 525 francs par mois ou plus.
- Le présent tarif entre en vigueur à partir du 1er juillet 1949.-

Usumbura, le 10 Mai 1949.-

POUR LE GOUVERNEUR,
Le Commissaire Provincial,
M. DE RYCK,

De Ryck

AVIS AU PUBLIC

Messieurs les Résidents d'Astrida sont priés de bien vouloir envoyer les travailleurs indigènes, originaires de la colonie NYANZA, employés par eux, à l'hôpital d'Astrida, lundi le
16 MAI 1949 à 13 h. - 1° vaccination
23 " " 13 h. - 2° " "
30 " " 13 h. - 3° " "
pour la vaccination contre la méningite cerebro-spinale.-

Le Médecin de Secteur, Dr. W. RUBINSZTEJN

Vu :

Linétain

Shun

rsac

.B.I.

ybelco

acas & C°

ovakamo

ucon

mpion

ichalios

acridis C.

lexakis

evy

Smet

MM. Reisdorff

Herman

de Spirlet

Nyssens

Dr Jadin

Dr Fain

Lestrade

Winand

Languy

Philemotte

Vanstaen

De Hanscutter

Dr Hérin

Bultot

MM. Smeyers

Collard

Gillet

Collaert

Vandaele

Dr Adriaens

Leis